Bohnenkamp
Moving Professionals

29.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	19211199
Taille de pneu valide	18 x 8.00 - 8
LI / SI / PR	61 A4 / 73 A4, 4 PR
TL/TT	TL
Marque	Kenda
Profil	K359

KENDA

Indications et caractéristiques

- Le pneu Kenda K359 convient parfaitement aux tracteurs-tondeuses, tracteurs de jardin et souffleuses à neige
- Il se distingue par une excellente traction et une très bonne adhérence sur terrains durs et meubles
- La stabilité des barrettes empêche de glisser sur la neige et la boue

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

29.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	19211199
EAN	5707562270647
Taille de pneu valide	18 x 8.00 - 8
Taille alternative 1	215/55-8
LI / SI / PR	61 A4 / 73 A4, 4 PR
TL/TT	TL
Marque	Kenda
Profil	K359
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	4,28
Taille de jante recommandée	7.00
Pression maximale de l'air [bar]	1,52
Largeur du pneu [mm]	210
Diamètre extérieur du pneu [mm]	440
Circonférence de roulement [mm]	1313
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
61 A4	257	20	Roue motrice	1,50	
73 A4	365	20	Roulement libre	1,50	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.